

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	36
Votants par procuration	9
Absents	7
Total des votes	45

8 Domaines de compétences par thèmes
8.8 Environnement

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 24 mai 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. LEROUX, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEEN

SUPPLEANTS PRESENTS : M. LEMBOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, M. DROUET

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme GILBERT, M. DUMESNIL, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. DUCLOS, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. COUREL, M. BLAS

TITULAIRES ABSENTS : M. BEIGLE, M. LEROY, Mme CABOT, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. ROBILLOT, M. BAPTIST

PROCURATIONS : M. DUMESNIL à M. LEMBOUCHER, M. LAMY à Mme DUONG, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme LOUVEL à M. LEROUX, M. BEAUDOUIN à M. DARMOIS, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme BOQUET à Mme QUEVAL, M. COUREL à M. DROUET, M. BLAS à Mme BOURNISIEEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SENINCK

N ° 59-2022 Convention de servitude de passage de canalisations eaux usées

Le réseau d'assainissement desservant les parcelles AN242, AN243, AN352 et AN353 sises rue du Doult-Vitran à Pont Audemer (dont l'espace culturel de Pont-Audemer) est un réseau qui pose des problèmes de bouchages réguliers notamment en raison d'une faible pente.

La seule solution pour améliorer le réseau est donc de se raccorder sur un autre réseau. Il est envisageable de se raccorder sur le réseau de la rue d'Auvergne à proximité, car ce réseau est plus profond. La nouvelle conduite devra franchir des parcelles privées appartenant au bailleur social Mon Logement27.

Il est donc nécessaire de prévoir une convention pour la servitude de passage de la canalisation des eaux usées.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU le Code de la Santé Publique,

VU l'article L5211-16 du Code général des collectivités territoriales, concernant les compétences dévolues aux communautés de communes

VU l'arrêté du 28 juin 2021 portant sur la modification des statuts de la CCPAVR

CONSIDERANT la nécessité de modification du maillage du réseau d'assainissement desservant les parcelles AN242, AN243, AN352 et AN353 sises rue du Doult-Vitran à Pont Audemer

CONSIDERANT l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage d'une canalisation en tréfonds d'eaux usées sur la propriété parcelle section AN numéro 0326 appartenant à Mon logement27 représenté par Monsieur le Directeur Général M. CHARRIEAU Etienne.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220530-59-DE
Date de télétransmission : 31/05/2022
Date de réception préfecture : 31/05/2022

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **APPROUVE** la convention entre la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle et MonLogement27 pour le passage d'une conduite eaux usées en domaine privé.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention associée et tout document relatif à cette affaire.

Pont-Audemer, le 30 mai 2022
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Michel Leroux

Michel LEROUX

